

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2026
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2026/04 du 24 février 2026

Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 53
Quorum : 27
Présents : 39
Absents : 14
Votants : 39
-dont « pour » : 39
-dont « contre » : 0
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à 18h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Montaut d'Astarac, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 18 février 2026.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, O Vendome, JN Jammet, P Cano, C Ladois, JF Doz, F Saphore, R Sassoli, P Laprebende, C Abadie, V Cyriaque, P Taran, M Ulian, F Thiroit, M Nogues, JC Dazet, D Tugaye, P Baron, C Salles, M Doneys, JP Magni, JC Laborie, C Daujan, L Soriano, JF Daubian, J Sénac (suppléant JM Laffitte), D Pomies, D Jové, F Gouzenne, C Verdier, JM Le Mao, H Tujague, J Bernichan, P Ducombs, C Bonnassies, C Mailhos, M Moura, B Sarrelabout

Absents excusés : JM Castay, C Falceto, J Puch Nedellec, G Pujos, A Fonvielle, P Saintagne, A Bourdallé, F Monserrat, S Lahille

Absents non excusés : G Tanques, F Dupouey, JC Verdier, C Bousquet, JF Abadie

Secrétaire de séance : O Vendome

Objet : Attribution des subventions 2026 aux associations sportives et culturelles d'Astarac Arros en Gascogne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération n°2026/08 du 24 février 2026 relative à l'adoption du budget primitif de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne pour l'exercice 2026,

CONSIDÉRANT l'instauration, suite au travail engagé par la Commission Sport/Culture et Vie Associative, d'un cahier des charges en faveur du soutien à la vie associative du territoire Astarac Arros en Gascogne,

La Présidente fait état de l'ensemble des 12 dossiers reçus de 9 associations différentes dans ce cadre :

- **ASSOCIATION POUR LES ARTISTES MONTEGUT-ARROS ECLECTIQUE (AMAE)** : « Programme culturel annuel »
- **MJC MALABAT** : « Hesta Gasconna »
- **VALS ET VILLAGES EN ASTARAC L'ISLE DE NOE XV (VVA L'XV)** : « L'âge d'or du rugby : le rugby pour les séniors, les règles adaptées pour des moments collectifs »
- **J'ANIME VILLECOMTAL SUR ARROS (JAVA)** : « Festival associatif : Tribute rock et Terroir »
- **MOTO CLUB CLERMONTOIS** : « Course la Gaz'in »
- **ASSOCIATION CULTURE ET TRADITION EN ASTARAC (ACTA)** : « ACTA refait son cinéma (ALAE/EHTM) »
- **CAMPAGN'ART** : « Semaine culturelle (salon d'art et symposium) »
- **CIRQUE ET CAMPAGNIE** :
 - « Les arts du cirque : un tremplin pour l'épanouissement individuel et collectif (interventions ALAE/ALSH/Crèche) »
 - « Le cirque pour tous (Ateliers hebdomadaires) »

- « Tous en piste ! Projet culturel territorial des arts du cirque »
- « Le cirque des générations (Cirque adapté pour seniors) »
- **ECOLO'CIRC** : « Atelier labo jeu d'acteur ».

La Commission Sport/Culture et Vie Associative s'est réunie le lundi 9 février 2026 à Idrac-Respaillès pour examiner l'ensemble de ces dossiers.

Sur sa proposition, Mme La Présidente présente au Conseil Communautaire l'attribution de subventions pour l'année 2026 aux associations du territoire ci-dessous :

ASSOCIATIONS	TITRE PROJET	MONTANTS SOLLICITES	MONTANTS ATTRIBUES
AMAE	Programme culturel annuel	300 €	300 €
MJC Malabat	Hesta Gasconna	500 €	500 €
VVA L'XV	L'âge d'or du rugby : le rugby pour les seniors, des règles adaptées pour des moments collectifs	1 000 €	1 000 €
JAVA	Festival associatif : Tribute Rock et Terroir	1 234 €	1 000 €
Moto-Club Clermontois	Course La Gaz'in	2 000 €	1 000 €
ACTA	ACTA refait son cinéma - ALAE et EHTM	1 200 €	1 200 €
Campagn'Art	Semaine culturelle (salon d'art et symposium)	8 000 €	4 000 €
Cirque & Campagnie	Les arts du cirque : un tremplin pour l'épanouissement individuel et collectif Interventions ALAE/ALSH/crèche	4 387 €	4 120 €
	Le cirque pour tous - Ateliers hebdomadaires	3 600 €	0 €
	Tous en piste ! Projet culturel territorial des arts du cirque	1 951 €	0 €
	Le cirque des générations – Cirque adapté pour seniors	1 880 €	1 880 €
Ecolo'circ	Atelier labo jeu d'acteur	1 497 €	0 €
TOTAUX		27 549 €	15 000 €

Madame La Présidente précise que l'ensemble de ces dossiers sont conformes aux critères d'éligibilité inscrits dans le cahier des charges (règlement d'attribution) de soutien au tissu associatif local.

Hors la présence de Mme A. Bourdallé, de M. Monserrat et de Mme S. Lahille, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement de subventions comme présenté dans le tableau ci-dessus,
- **DE MANDATER** Madame la Présidente pour mettre en œuvre ces décisions et signer toutes pièces afférentes à ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,


Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- Et de sa publication le

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullibos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.